

PROCES VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 16 novembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents :

Emmanuel MAURICE – Patrick DENOYELLE - Jean-Luc FAVREL – Audrey DAHOUX - Mickaël VILLY - Christel ROGER - Florent TREHET - Marie-Claude ARTHAUD - Corinne JOKIC.

Membres absents excusés :

Nathalie DRIAUX donne pouvoir à Emmanuel MAURICE
Marie-Paule GERVAIS - Kylian CACHARD - Loïc CADOR - Jocelyn BUFFARD.

Secrétaire de séance : Mickaël VILLY

Le Conseil Municipal est composé de 14 membres en exercice, 9 membres sont présents.

Objet : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES AU 1^{ER} JANVIER 2024

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des locations des salles communales au 1^{er} janvier 2024, il rappelle les tarifs actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE, de reconduire les locations des salles communales, pour tous les contrats signés à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Salle polyvalente de la mairie :

HABITANTS :	GRAINVILLE	HORS GRAINVILLE
WEEK-END	190 € - acompte : 95 €	300 € - acompte : 150.00 €
VIN D'HONNEUR EN WEEK-END	80 €	100 €
JOURNEE ISOLEE EN SEMAINE	80 €	100 €
Forfait déchets ménagers laissés sur place ou mal triés	50 €	50 €
Forfait nettoyage	150 €	150 €

Le conseil municipal maintient les principes suivants :

- Au-delà de 2 locations par an, les familles Grainvillaises se verront appliquer les tarifs appliqués aux habitants extérieurs.
- Gratuité pour les associations Grainvillaises et R.P.I.. pour 1 location occasionnelle par an (à but lucratif : repas, spectacles...)
- Ateliers cuisine et couture proposé par Mondrainville Loisirs : 10€ par atelier, facturation annuelle.

Salle de la 15^{ème} division écossaise :

HABITANTS :	GRAINVILLE	HORS GRAINVILLE
VIN D'HONNEUR EN WEEK-END	80 €	100 €
JOURNEE ISOLEE EN SEMAINE	80 €	100 €
Forfait déchets ménagers laissés sur place ou mal triés	50 €	50 €
Forfait nettoyage	150 €	150 €

Le conseil municipal maintient les principes suivants :

- Au-delà de 2 locations par an, les familles Grainvillaises se verront appliquer le tarif appliqué aux habitants extérieurs.
- Gratuité pour les associations Grainvillaises et R.P.I.. pour 1 location occasionnelle par an (à but lucratif : repas, spectacles...)

Dit que la réservation sera effective après règlement par l'organisateur d'un premier versement, à titre d'arrhes, correspondant à 50 % du montant complet de la location.

Objet : CRÉATION D'EMPLOI (dans le cadre d'un avancement de grade)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la création d'un emploi, correspondant à un avancement de grade d'un agent :

- au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- la création du grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet (25.21/35^{ème})
- de modifier le tableau des emplois ci-dessous :

Filière sociale :

ATSEM de 1^{ère} classe : 1 agent à TNC (25.21/35^{ème})
ATSEM de 2^{ème} classe : 1 agent à TNC (25.21/35^{ème})
ATSEM de 2^{ème} classe : 1 agent à TNC (12.55/35^{ème})

Filière technique :

Agent de maîtrise : 1 agent TC
Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe : 1 agent TC
Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe: 2 agents TC
Adjoint technique territorial : 2 agents TC
Adjoint technique territorial : 1 agent TNC (31.41/35^{ème})
Adjoint technique territorial : 1 agent TNC (13.94/35^{ème})
Adjoint technique territorial : 1 agent TNC (6/35^{ème})
Adjoint technique territorial : 1 agent TNC (20.74/35^{ème})

Filière administrative :

Attaché territorial : 1 agent TC
Rédacteur principal de 1^{ère} classe 1 agent TC
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 1 agent à TNC (16/35^{ème})

Total des agents 16 (8 agents TNC + 8 agents TC)

- De saisir le Comité Social Territorial du centre de gestion pour l'autoriser à supprimer les postes vacants.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} décembre 2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Informations :

- Point travaux :

- Terrain central :

L'aménagement des espaces verts avance correctement, l'entreprise VALLOIS plante actuellement les arbres. Il est à noter un retard pour les engazonnements dû aux intempéries, les jeux sur le terrain central seront posés au printemps 2024. Le nouveau plateau surélevé situé à l'intersection de la rue des tilleuls et du lotissement « le Clos St Pierre » a été réalisé par l'entreprise EUROVIA, il doit être reprofilé afin de jouer son rôle de ralentisseur.

- Pumptrack :

Les engazonnements du pumptrack ont été réalisés, il restera le marquage au sol à réaliser, mais pas avant le printemps prochain.

- Eglise :

L'entreprise d'électricité LE BRETON a été sollicitée pour entreprendre le remplacement du tableau électrique de l'église. Ce tableau ne répond pas aux normes de sécurité en vigueur. Le coût de ces travaux est de l'ordre de 1296 € TTC. Cette prestation doit être réalisée dans les jours à venir.

- Point sur l'extension du réseau électrique pour alimenter la borne marché et des deux distributeurs du terrain central vers le lotissement Bourdon Immobilier :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'alimentation prévue par le lotissement Bourdon Immobilier n'est plus envisageable ; l'aménageur nous pose des difficultés et se désengage de cet accord de longue date. Une solution technique devra être trouvée avec le SDEC ENERGIE. Une réunion sur site doit avoir lieu pour déterminer une faisabilité par le domaine public.

- Point sur les subventions et les finances :

Les travaux d'aménagement du cœur de bourg arrivent bientôt à sa fin, Monsieur le Maire explique que la commune a réglé 922 800 € H.T.. sur les 1 018 229 € H.T.. du marché en VRD pour l'entreprise EUROVIA.

Les travaux d'aménagement horticoles ont démarré, pour rappel le marché avec l'entreprise VALLOIS est de 110 565 € H.T., il a été réglé 41 666,96 €.

Monsieur le Maire précise que la commune a obtenu un financement auprès de financeurs à hauteur de 1 023 423,69 €. 725 813,79 € ont été touchés, reste moins de 30% à toucher soit 297 609,90 €.

Monsieur le Maire explique que le solde de ces subventions ne pourra être touché qu'à la fin des travaux, soit à la réception du DGD (Décompte Général Définitif) au 1^{er} trimestre 2024.

Une ligne de trésorerie pourrait être mise en place pour compenser ce manque de recettes.

- Point sur le repas des aînés du 5 novembre 2023 :

60 personnes étaient présentes à ce repas. Une enquête de satisfaction sera adressée auprès des aînés pour déterminer la qualité du repas et de l'animation.

- Point sur le colis des aînés et de la distribution :

Une permanence aura lieu le 9 décembre de 9h à 12h pour la remise des colis auprès des aînés. Ceux qui ne seront pas remis pourront être distribués par les élus.

- Point sur le litige entre Monsieur GRENIER et la commune :

Monsieur le Maire doit rencontrer la médiatrice et notre avocat Maître VERMONT le 7 décembre 2023 pour échanger sur ce dossier.

- Point sur les entretiens professionnels :

Monsieur le Maire explique que l'entretien professionnel est un rendez-vous obligatoire entre les agents et l'employeur. Ces entretiens se sont déroulés les 9 et 13 novembre. Ces entretiens ont permis de faire différents points sur la validation des acquis de l'expérience professionnelle, des conseils en évolution professionnelle et des souhaits des agents.

- Point sur le 80ème anniversaire de la Libération :

Les deux associations des parents d'élèves des écoles publique et privée vont mutualiser la fête de fin d'année (fête du RPI et kermesse de St Pie X) et ceci avec la participation des enseignantes.

- Point sur le conseil d'école :

Les effectifs sont prévus en légère augmentation pour la rentrée scolaire 2024/2025

- Point sur le programme voirie de la CCVOO :

Il a été retenu la réfection de la voirie de la rue du château d'eau en 2024 (à confirmer toutefois compte tenu de son coût).

Dates à retenir :

- Théâtre « les Escales » : 15 et 16 décembre 2023
- Prochain conseil municipal : 18 décembre 2023
- Vin chaud offert par la municipalité : 22 décembre 2023
- Vœux de la municipalité : 16 janvier 2024

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LE 18 DECEMBRE 2023

Le Secrétaire de Séance
Mickaël VILLY

Le Maire,
Emmanuel MAURICE

